

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025

Le 12 Juin 2025, convocation a été adressée à chaque Conseiller Municipal pour la réunion qui doit avoir lieu le 23 Juin 2025.

Le Lundi vingt-trois juin deux mil vingt-cinq, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Laurence KLEIN, Maire.

Etaient présents : Mme Laurence KLEIN, Maire, M. Sébastien GOISET, Mme Evelyne LANOUE, M. Dominique REGNERY, Mme Nathalie LIGNON-CACHET et M. Jean-Pierre GASCUEL , Adjoints, Mme Danielle ARNABOLDI, Mme Jeanne BRUNE, M. Bruno BRIN, M. Yannick BELLIOU, Mme Marie-Odile ROUBENNE, M. Kévin DEMEAUX et Mme Stéphanie TREILLET, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. Philippe CHERON, pouvoir à M. Jean-Pierre GASCUEL, M. Jean-Michel KUBRAK, pouvoir à M. Yannick BELLIOU, Mme Annick PERRIN, pouvoir à Mme Marie-Odile ROUBENNE et Mme Alexandra GRIES.

Absents : M. Alain PATRON et Mme Elizabett LEMUET, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre GASCUEL, Adjoint au Maire.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 31 Mars 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N° 14 : RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MORET SEINE ET LOING

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L2541-12 et L5211-6-1,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu la circulaire du ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales en date du 27 février 2019 portant recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux,
Vu la délibération n°2025_24 du conseil communautaire de Moret Seine & Loing portant répartition des sièges pour le renouvellement général de 2026,

Considérant ce qui suit :

Conformément au VII de l'article L5211-6-1 du Code général des Collectivités Territoriales, les EPCI à fiscalité propre doivent délibérer pour calculer le nombre de siège ainsi que la répartition des conseillers communautaires au plus tard le 31 août de l'année précédant le renouvellement général.

Par une délibération en date du 8 avril 2025, les élus communautaires approuvent l'accord local fixant le nombre de conseillers communautaires à 51. Afin d'entériner la répartition, les conseils municipaux de chaque commune membre doivent délibérer dans le sens de l'accord local avant le 31 août 2025. Dès lors que la majorité qualifiée des conseils municipaux se prononcent positivement à l'accord local, le préfet constate par arrêté, au plus tard le 31 octobre, la composition de l'organe délibérant de la communauté de communes à l'issue du renouvellement général de 2026.

L'accord local présenté a recensé une unanimité de vote des élus communautaires, lui conférant une légitimité conséquente dans la mesure où il acquiert un caractère représentatif. La répartition de droit commun n'apparaissant pas satisfaisante, il convient de se positionner sur l'accord local.

Par conséquent, en vue, notamment, des éléments précités, le conseil municipal ne peut que se prononcer favorablement à l'adoption de l'accord local.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le nombre et la répartition des conseillers communautaires, à compter du renouvellement général 2026, comme suit :

Commune	Répartition
Moret-Loing-et-Orvanne	16
Champagne-sur-Seine	8
Thomery	4
Saint-Mammès	4
Montigny-sur-Loing	3
Vernou-la-Celle-sur-Seine	3
Villemaréchal	2
Genevraye	1
Ville-Saint-Jacques	1
Dormelles	1
Villemer	1
Villecerf	1
Nanteau-sur-Lunain	1
Nonville	1
Flagy	1
Paley	1
Remauville	1
Treuzy-Levelay	1

QUESTIONS DIVERSES

SUBVENTION COLUMBARIUM SAINT-ANGE-LE-VIEIL

Mme le Maire informe l'assemblée qu'une subvention nous a été accordée dans le cadre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) concernant la construction d'un nouveau columbarium sur la commune historique de Saint-Ange-le-Vieil. Celle-ci s'élève à hauteur de 60 % du montant H.T soit 3 850 € sur un montant total H.T de 6 416.67 €. Le devis a été signé et retourné à l'entreprise Vergnol d'Egreville pour la réalisation de ce dernier.

ENROBE

Mme le Maire informe l'assemblée, qu'après des semaines d'attente afin de pouvoir obtenir de l'enrobé à froid, celui-ci a bien été réalisé sur la commune de Villemaréchal par les agents techniques. Concernant la commune de Saint-Ange-le-Vieil, comme il avait été prévu, c'est l'entreprise BTP Concept qui a réalisé l'enrobé à chaud sur les importants trous route de Flagy ainsi que la réfection de la rue de la Garenne. Il est à signaler que les panneaux neufs qui avaient été disposés afin de signaler la chaussée dégradée, route de Flagy, nous ont été volés. M. Jean-Pierre GASCUEL, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la réception des travaux aura lieu le 24 Juin 2025. Des administrés circulant à moto ont contacté la mairie pour signaler la dangerosité du gravillonnage important sur la route. Il est demandé à M. Jean-Pierre GASCUEL de se renseigner auprès de la société sur la possibilité de passage de la balayeuse.

TRAVAUX EGLISE VILLEMARECHAL

Mme le Maire informe l'assemblée que suite à l'expertise ayant eu lieu sur l'église Saint Pierre aux liens, et la recommandation faite de procéder à la réfection des 7 jambages de force sur la façade, un devis a été établi par l'entreprise SIMOES d'Egreville. M. Dominique REGNERY, Adjoint au Maire, donne lecture des 3 devis établis, à savoir :

- Echafaudage avec piquetage de la partie haute des 7 jambages de force et rejointement des pierres pour un montant de 4 830.00 € HT soit 5 796.00 € TTC
- Echafaudage, piochage chaux, application d'un nettoyant pierre et d'un hydrofuge, jointement des pierres sur la hauteur totale des 7 jambages de force et enlèvement des gravats pour un montant de 17 714.00 € HT soit 17 656.80 € TTC.
- Echafaudage et dépose du plâtre à l'intérieur de l'église pour un montant de 1 690.00 € HT soit 2 028.00 € TTC. Ce montant étant trop élevé par rapport au travail à effectuer sera réalisé par les agents techniques.

M. Dominique REGNERY informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas pu obtenir d'autres devis car les entreprises contactées non pas répondu ou donné suite. M. Sébastien GOISET, Adjoint au Maire, demande si la société BTP Concept ne pourrait pas réaliser ce genre de travaux. M. Jean-Pierre GASCUEL va se renseigner.

ELAGAGE DES CHEMINS COMMUNAUX

Mme le Maire informe l'assemblée que M. Sébastien GOISET, Adjoint au Maire, et M. Jean-Michel KUBRAK, Conseiller Municipal, ont demandé 2 devis, comme cela leur avait été demandé, pour l'élagage des chemins communaux. Ces deux devis d'un montant total de 7 224.00 € TTC ont été signés et retournés à l'entreprise TFEA de Rebours (Desplats) le 6 juin 2025 avec une intervention prévue semaine 26.

En marge de cette intervention, Mme le Maire fait remarquer que si chaque propriétaire de bois bordant ces chemins communaux entretenait régulièrement leurs propriétés, la commune ne serait pas contrainte, ce jour, d'utiliser une somme conséquente provenant de l'argent public pour pallier à la négligence des dits propriétaires. D'autres devis aux sommes identiques ou plus importants encore, restant à venir, ils seront forcément au détriment d'autres travaux à réaliser et certes plus utiles.

POINTS SUR LES RECRUTEMENTS

Mme le Maire informe l'assemblée, qu'après bien des convocations, les recrutements à venir n'ont pas été chose aisée.

Pour le secrétariat, en remplacement de Mme Delmas Muriel, nous n'avons pas eu la possibilité de recruter un rédacteur. Les deux personnes contactées et pressenties n'ont pas souhaité accepter le poste

pour diverses raisons. Nous avons recruté une adjointe administrative. Mme ASCO Clarisse Maëva, domiciliée à Saint-Ange-le-Vieil, actuellement en poste à la Mairie d'Esmans, prendra ses fonctions le 1^{er} septembre 2025.

Concernant le remplacement de Mme LERAISNIER Brigitte, ce sera Mme BEDU Fernanda, déjà employée par notre collectivité qui a souhaité intégrer le secrétariat pour faire évoluer sa carrière. Elle débutera le 1^{er} octobre 2025. Par conséquent, M. SAVIARD Antoine, domicilié sur Villemaréchal, a été recruté pour assurer l'agence postale communale le matin et sera l'après-midi affecté aux diverses tâches de la Mairie comme l'était Mme BEDU Fernanda. Il a pris ses fonctions le 10 juin 2025. Une précision importante, durant les congés d'été, M. SAVIARD Antoine apportera son aide à la tonte des espaces verts.

TERRAIN RUE DES TOURNELLES

Mme Danielle ARNABOLDI, Conseillère Municipale, demande si le terrain communal sis rue des Tournelles à trouver un acquéreur. M. Jean-Pierre GASCUEL, Adjoint au Maire, informe l'assemblée qu'à ce jour, il n'est toujours pas vendu. Il y a eu des visites mais, ce qui semble bloquer les personnes est l'accès au terrain qui est d'environ 50 m et qui engendrera des frais supplémentaires pour le stabiliser et le viabiliser.

La vente de ce dernier vient d'être confiée à un agent immobilier de Saint-Ange-le-Vieil, sans exclusivité et uniquement pour 6 mois car ce dernier cesse son activité à la fin de l'année.

PANNEAU DE SIGNALISATION

M. Yannick BELLLOT, Conseiller Municipal, signale qu'un panneau de signalisation à Boisroux, vers la mare, a été accidenté par un livreur. Mme le Maire informe l'assemblée qu'un agent technique a été l'enlever mais la platine a été cassée dans le choc et que nous devons en retrouver une. M. Yannick BELLLOT dit que l'on peut se renseigner auprès de l'entreprise Colas pour connaître le nom de leur fournisseur et éventuellement, voir avec la personne chez qui le livreur s'est rendu afin de connaître peut-être le nom de la société. Mme le Maire va se renseigner.

ÉCOULEMENT DES EAUX RUE DES TOURNELLES

M. Jean-Pierre GASCUEL, Adjoint au Maire, informe l'assemblée que depuis la réfection de la rue des Tournelles, il existe un problème d'écoulement des eaux de pluie malgré l'avaloir réalisé lors des travaux. Il pensait que cela concernait les eaux du trottoir mais après avoir constaté, sur photos prises par un riverain, il s'avère qu'il s'agit des eaux de la rue. Afin de remédier à ce problème, il est demandé à Mme le Maire de contacter le bureau d'études. Les travaux étant encore sous garantie.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21 h 30.